

Comment déclarer vos loyers ?

Tous les ans vous devez déclarer à la Caf le loyer de juillet de vos locataires.

- ① Sélectionnez un locataire pour démarrer votre déclaration.
- ② Une vue d'ensemble vous permet de savoir pour chacun de vos locataires si vous avez déjà réalisé cette démarche.

1 Sélectionnez un locataire pour démarrer votre déclaration.

2 Une vue d'ensemble vous permet de savoir pour chacun de vos locataires si vous avez déjà réalisé cette démarche.

> Pour plus d'informations, consultez la fiche « Offre bailleurs : déclarer un loyer »

Comment déclarer un changement ?

Vous voulez déclarer un changement concernant un locataire :

- ① une fin de gestion,
- ② le départ d'un logement,
- ③ une situation de colocation.

1 Déclarer une fin de gestion du logement

2 Déclarer le départ du locataire

3 Déclarer une fin ou une modification de la colocation

> Pour plus d'informations, consultez la fiche « Offre bailleurs : déclarer un changement »

Comment signaler un impayé ?

- ① Votre locataire ne paie plus son loyer depuis au moins deux mois, la rubrique « signaler un impayé » vous permet de déclarer à la Caf la date du début de l'impayé et le montant mois par mois.

1 Signaler un impayé pour un locataire

> Pour plus d'informations, consultez la fiche « Offre bailleurs : signaler un impayé »

Comment consulter vos paiements ?

- ① La rubrique « Consulter mes paiements » vous permet de visualiser les paiements mensuels effectués par la Caf si vous avez opté pour le versement direct.

| Date | Montant | Réception |
|------------|---------|-----------|
| 01/01/2018 | 160,00€ | |
| 01/12/2017 | 160,00€ | |
| 01/11/2017 | 160,00€ | |
| 01/10/2017 | 165,00€ | |
| 01/09/2017 | 165,00€ | |

1 Consulter mes paiements